

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.  
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à  
la Jeunesse,  
~~LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,~~  
Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;  
Vu l'arrêté du 4 Novembre 1940 pris en application  
~~La Commission des monuments historiques entendue,~~  
de la loi du 23 Octobre 1940;  
ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les trois menhirs de la Colline de Tréimes, dont  
deux se trouvent dans un terrain dit "le Champ de  
la Fare", commune des Bondons (Lozère)

appartenant à *M<sup>e</sup> Meyrieux, Xavier, demeurant à  
la Fare.*

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

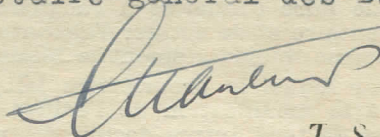
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune d ~~des Bondons~~  
~~et au propriétaire,~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution;

Paris, le *5 JUIN 1941*

Par délégation spéciale :  
Le Secrétaire général des Beaux-Arts



T. S. V. P.